

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 — — — 13 — »
Trois mois, —	5 25 — — 7 50 — »

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
11 — 52 — — Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 — —
Dans les faits divers	50 — —
Dans toute autre partie du journal.	75 — —

RESERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le télégraphe ne nous a pas encore fait connaître l'issue des interpellations italiennes. Nous remarquons dans les dépêches de mercredi et de jeudi que, si des protestations accentuées ont été formulées au sein du Parlement de Florence par des orateurs plus passionnés que politiques, la Chambre des députés italiens a entendu aussi de justes et sévères leçons à l'adresse de l'Italie. M. Massari, par exemple, a constaté avec amertume que les derniers mouvements ont occasionné une dépense de 50 millions; il a décliné toute solidarité avec la révolution; et il a déclaré que le pays est las d'agitation et de désordre. Il ne saurait être indifférent de relever ces aveux.

On a distribué au Parlement italien les deux budgets de la dépense et de la recette pour l'année 1868.

Il résulte de la comparaison des dépenses et des recettes ordinaires et extraordinaires un déficit, pour l'année 1868, de 191,969,687 f. 03 c.

Si, dans certaines villes d'Italie, les populations mal conseillées ont manifesté des dispositions hostiles aux personnes et aux choses qui viennent de la France, tous nos nationaux ne sont pas frappés par cet ostracisme.

L'Italie, du 10 décembre, rapporte en effet, d'après la Gazette de Trévise, qu'un grand nombre de citoyens de Spoleto ont envoyé à M. Jules Favre la dépêche suivante :

« Les volontaires et les citoyens de Spoleto, réunis en un banquet fraternel, vous envoient un salut de cœur, à vous le défenseur intrépide et magnanime de l'Italie, — à vos amis du Corps-Législatif, et à la France libérale. »

On écrit de Florence à la Gazette de Turin que le prince de Galles a souscrit pour 100 livres sterling en faveur des garibaldiens blessés.

La tranquillité continue de régner à Rome, et même l'ordre a été récemment donné d'ouvrir les sept théâtres, dont la clôture avait été maintenue pendant tout le temps de l'agitation garibaldienne. A cette occasion, le comité romain d'insurrection, qui veille toujours pour être prêt à repandre son venin, a fait placarder sous le vestibule même du Capitole une proclamation d'une violence inouïe et dont la phraséologie odieuse rappelle la proclamation du 17 novembre.

On écrit de Rome, le 3, au Journal des Débats :

Hier, à midi, M. de Fallay et les autres généraux présents à Rome ont été reçus par le pape en audience de congé. Le saint-père a prononcé un discours qu'il m'est impossible de rapporter textuellement, mais dont je puis vous signaler les traits les plus saillants.

Le pape a exprimé sa vive reconnaissance envers S. M. l'Empereur des Français; ensuite, après avoir remercié MM. les généraux de leur dévouement, il leur a dit qu'il regrettait leur départ, mais qu'ils devaient obéir aux ordres de leurs supérieurs. Enfin le pontife a ajouté les paroles suivantes :

« J'ai mûrement étudié la question du pouvoir temporel. Si je tiens à le conserver intact, ce n'est certes pas par ambition, c'est parce que je suis convaincu que ce pouvoir m'est indispensable pour jouir d'une entière indépendance, et pour exercer en toute liberté mon autorité spirituelle. »

Tel est le sens général de l'allocution prononcée par le pape avec calme, sérénité et résignation, et l'audience s'est terminée, comme à l'ordinaire, par la bénédiction apostolique.

L'Avenir national a reçu une dépêche particulière de Saint-Petersbourg annonçant que le prince Gortschakoff, ministre des affaires étrangères, a donné sa démission. On assure que son successeur sera le général Ignatieff, ambassadeur de Russie à Constantinople.

Le Mémorial diplomatique croit savoir que l'ambassade russe à Paris n'a pas reçu la moindre nouvelle venant à l'appui du télégramme précité. Or, il paraît presque impossible que si le prince Gortschakoff avait réellement donné sa démission, l'ambassadeur de Russie n'en fût à l'heure qu'il est dûment informé.

Une dépêche de Berlin, du 10 décembre, annonce que la commission du budget a adopté, à l'unanimité moins deux voix, les traités d'indemnité conclus avec les princes dépossédés, plus un amendement proposé par M. de Bennigsen et portant que le paiement des dites indemnités devra être autorisé par la Chambre.

M. de Bismark vient de faire acte de désin-

teressement. La commission de la Chambre des députés prussiens aurait désiré que la principauté de Waldeck fût incorporée complètement à la Prusse. M. de Bismark a décliné cette annexion. Il a préféré faire voter par la Chambre que la principauté ne serait que placée sous l'administration prussienne. Les nationaux de Waldeck ne seront donc plus désormais Waldeckois; mais ils ne seront pas non plus Prussiens: ils seront Allemands, — dénomination qui devient ainsi officielle; — ils seront dégrevés d'une partie des dépenses administratives qui seront supportées par la Prusse, mais ils pourront d'autant mieux supporter les frais accrus de la défense du pays.

La situation faite à cette principauté est vraiment toute nouvelle et bien originale.

Le tirage au sort et les opérations de recrutement dans la Hesse-Darmstadt sont avancés au mois de janvier.

Nous avons signalé certaines dissidences entre la Chambre des seigneurs et la Chambre des députés de Vienne, au sujet de la loi sur la constitution révisée et des lois organiques.

Le Débat nous informe aujourd'hui que la commission de la première Chambre du Reichsrath a fini par adhérer aux changements introduits par la seconde Chambre. Il y a donc lieu de considérer comme écartées les difficultés qui pouvaient retarder la promulgation des lois constitutionnelles, en Autriche.

Une crise ministérielle est imminente en Belgique.

PEUVELETON.

LE PARDON.

NOUVELLE.

Par Ch. DESLYS.

(Suite.)

En parlant ainsi, Frantz était vraiment admirable à voir. Un saint enthousiasme animait sa mate paleur et rehaussait davantage encore la beauté naturelle de ses traits; ses grands yeux noirs étincelaient, et sur son large front, que venait de découvrir entièrement sa magnifique chevelure rejetée en arrière, semblait s'allumer l'aurole du génie.

Mais, loin de s'avouer vaincu, Marcellus accepta la lutte avec un superbe sourire. Lui, aussi, il était possédé de son art; il en avait l'orgueil, il en avait la foi. Il se redressa donc de toute la hauteur de sa taille quelque peu voûtée par l'âge, et magistralement il répondit :

— Enfant, je t'admire et je t'aime. Mais, pour parler à l'âme, pour l'émuovoir et pour la faire rêver, il n'est, après la nature et Dieu, qu'une seule voix :

la musique ! Tiens, tu sais que j'ai peu de vanité, que je préfère généralement l'œuvre des autres à la mienne... mais trois années de solitude et de tristesse m'ont inspiré une symphonie qui peut, je crois, décider entre nous. Veux-tu l'entendre ?

— Une symphonie ?

— Oui.

— Vous la nommez ?

— Le Pardon. Souviens-toi de ce titre... Ecoute.

Frantz ouvrit le piano, et tandis que le vieux maître s'y plaçait, il alla s'asseoir silencieusement à quelques pas en arrière.

Ce fut d'abord une introduction large et simple; puis, une andante d'une mélodie et d'une fraîcheur indicibles. On y sentait l'innocence, la jeunesse, la foi, le bonheur. Peu à peu, comparable au tonnerre lointain qui trouble un ciel encore sans nuages, le piano gronda sourdement : l'esprit du mal s'éveillait, le serpent relevait la tête. Défilèrent ensuite toutes les passions déchaînées : la débauche à la chevelure en désordre, l'orgie à la démarche titubante, le jeu agitant des dés et de l'or, la volupté, l'ambition, l'envie, la haine, l'oubli de tout devoir, l'impiété, le crime... toute une bacchanale, enfin, qui, ayant débuté par la perfide chanson dont cherche à s'é-

tourdir la première faute, se termina par le coup de foudre, par la terreur, par le Mané, Thecel, Phares du festin de Balthazar. Alors il y eut un silence, à peine interrompu par quelques notes allées, pareilles à des oiseaux gazouillant au milieu des ruines. De ces ruines, ne tardèrent pas à s'élever des plaintes et des cris, des gémissements et des sanglots. C'était le dies iræ de tous les désespoirs de l'âme, c'était la grande lamentation de cet enfer d'ici-bas qui s'appelle le remords.

Quelques mesures plus tard, toutes ces voix se confondirent en une seule voix, en une seule et croyante prière, à travers laquelle il semblait pleuvoir des larmes, et qui, toute palpitante de repentir, montait, montait lentement vers le trône de Dieu.

Cette prière à elle seule était un chef-d'œuvre. Au moment même où elle se perdait dans un suprême élan de ferveur, les trompettes divines retentirent tout-à-coup, le ciel sembla s'ouvrir... et dans les flots transparents du pur éther, dans la douce irradiation de la lumière incréée, dans le frémissement plein de délices des harmonies séraphiques, de beaux anges souriants planaient, qui descendirent peu à peu, qui tendirent les mains vers toutes ces

mains suppliantes, qui relevèrent tous ces coupables agenouillés, et qui leur dirent : « Vous avez souffert, vous vous êtes repentis, vous avez prié... nous vous apportons le pardon de Dieu... le pardon !... le pardon ! » Un joyeux Te Deum d'actions de grâces termina brusquement la symphonie; c'était sublime !

Marcellus aussitôt se retourna vers Frantz.

Le jeune peintre était resté en arrière sur le dossier de son fauteuil, le regard perdu vers la voûte, le visage ruisselant de larmes.

— Ah !... s'écria triomphalement le vieux musicien, ah !... la musique est le premier de tous les arts... Tu le vois bien... tu pleures !

— Et je ne m'en défends pas, répondit Frantz. Je pleure... parce que vous êtes un grand artiste, et que je suis un grand coupable !...

— Oh ! ce n'est point cela que j'ai voulu produire en toi... mon enfant... mon fils !...

Le vieillard, en même temps, s'était levé, avait couru vers Frantz, et lui prenant la tête à deux mains, l'embrassant, le câlinant ainsi qu'eût fait une mère, il essayait ses pleurs, il s'évertuait à ramener le sourire sur ses lèvres.

Le jeune peintre sourit enfin, parut remis de sa

On lit dans la France :

La séance de mardi au Corps-Législatif a été marquée par un incident regrettable. M. de Kervéguen a cru devoir porter et lire à la tribune nous ne savons quel article d'un journal étranger qui accuse divers journalistes français d'avoir été soudoyés par la Prusse pour soutenir une politique contraire aux intérêts de la France.

M. Guérout, dont le journal était mis directement en cause, a protesté avec une grande énergie contre cette allégation, qu'il a hautement qualifiée de calomnie.

Une lettre que l'honorable député de la Seine, d'accord avec son collègue M. Havin, a adressée, dès mardi soir, à M. de Kervéguen, et que nous reproduisons plus loin, prouve d'ailleurs qu'il ne se retranche pas derrière cette protestation, mais qu'il appelle la lumière devant un tribunal d'honneur constitué d'amis communs, sous la haute direction du président du Corps-Législatif.

Cette initiative est digne d'éloges.

La presse a une mission publique; il ne faut ni la laisser amoindrir ni la laisser discréditer par d'injustes accusations. L'écrivain qui vendrait sa plume à l'étranger pour trahir son pays serait aussi coupable que le soldat qui trahirait son drapeau en face de l'ennemi. Nous avons en trop haute estime les hommes éminents qui sont à la tête des principaux journaux de Paris pour ne pas repousser, au nom de la dignité de la presse, des attaques qui déconsidéreraient la liberté d'écrire en rendant suspecte la sincérité des opinions. Il n'est pas un écrivain qui ne se sente blessé des paroles imprudentes qui ont été prononcées mardi au Corps-Législatif.

D'aussi graves imputations ne peuvent se produire que lorsqu'on a en main des preuves irréfutables pour les justifier. Mais quand on n'en a point, quand on parle sur la foi d'une feuille étrangère sans autorité, la réserve est un devoir que les plus simples convenances doivent prescrire.

Voici la lettre adressée par MM. Guérout et Havin à M. de Kervéguen, député au Corps-Législatif.

Paris, le 10 décembre 1867,
huit heures du soir.

Monsieur,

Vous avez porté à la tribune du Corps-Législatif d'odieuses calomnies contre la presse libérale française.

Puisque nos lois n'admettent pas la preuve de la diffamation, nous, rédacteurs en chef de deux des journaux désignés par vous, nous vous mettons en demeure de justifier vos allégations devant un jury d'honneur.

Nous vous appelons devant une commission arbitrale composée de M. Schneider et de

deux de nos collègues, MM. Jules Favre et Marie. Vous choisirez, de votre côté, deux membres du Corps-Législatif pour compléter ce tribunal, qui aura pour mission de proclamer la vérité et de flétrir les calomnieux.

La sentence sera rendue publique.

L. HAVIN, AD. GUÉROULT,
directeur politique rédacteur en chef
du Siècle. de l'Opinion nationale.

M. de Kervéguen a adressé à MM. Guérout et Havin la lettre suivante :

Messieurs,

Je n'ai reçu que ce matin la lettre collective que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 10 décembre 1867.

J'accepte votre proposition, et, en conséquence, j'ai prié mes collègues, MM. le marquis d'Andelarre et Martel, de vouloir bien se joindre à MM. Jules Favre et Marie pour constituer le jury d'honneur que vous désirez.

Ces messieurs sont à la disposition de MM. Marie et Jules Favre.

Agrérez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

KERVÉGUEN, député.

MM. Guérout et Havin font suivre cette lettre de la déclaration qui suit :

Nous nous félicitons de ce que M. de Kervéguen ait accepté le tribunal auquel nous l'avons déféré. Si nous avons choisi la voie d'une commission arbitrale, c'est qu'un tel jury ne peut être retenu par aucune entrave tirée de la loi. La plus grande liberté sera donc laissée à M. de Kervéguen pour justifier des motifs qui ont pu le déterminer à porter à la tribune du Corps-Législatif les calomnies dont il s'est fait l'éditeur responsable. Nous donnons d'avance aux honorables membres de la commission les pouvoirs les plus étendus pour faire la lumière sur des attaques qui intéressent à la fois la dignité de la Chambre dont nous sommes membres, et l'honneur de la presse libérale française à laquelle nous appartenons.

L. HAVIN, AD. GUÉROULT,
directeur politique du rédacteur en chef de
Siècle. l'Opinion nationale

L'OURAGAN A TORTOLA.

Nous avons eu communication de la dépêche ci-après, parvenue au bureau des colonies :
Tortola, le 12 novembre 1867.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer que dans la ville de Road-Town, se composant de 125 maisons, 60 ont été entièrement détruites, outre les édifices publics, à l'exception d'un seul loué pour les bureaux; 22 ont été endommagées et 39 ruinées en partie. Dans les localités voisines de Tortola, la plupart des habitations de la classe ouvrière ont été renversées; toutes les plantations de cannes à sucre,

à l'exception de deux, sont détruites et toutes les récoltes perdues; 37 personnes ont péri, savoir: 25 dans Road-Town, 6 dans les localités voisines de Tortola, 6 dans Spanish-Town et 2 dans Peters-Island. Après la cessation de l'ouragan, la physionomie naturelle du pays s'est trouvée transformée comme par miracle. On eût dit que l'hiver avait visité les tropiques. Le peu d'arbres qui existaient et toute la végétation avaient été abimés par ce souffle dévastateur. Anega a échappé avec peu ou point d'avaries. C'est une exception dans ce tableau de misère.

J'espérais pouvoir visiter les différentes îles au retour du capitaine Very, de Saint-Thomas, sur le navire de Sa Majesté le *Doris*, mais une surcharge d'affaires m'a retenu à Tortola. Le secrétaire colonial, M. Porter, m'a été du plus grand secours, mais tous les autres fonctionnaires sont vieux et infirmes, et il est peu de personnes intelligentes à qui je puisse demander assistance en pareille crise. Ma présence a donc été indispensable.

On dit qu'environ 100 maisons sont détruites dans Virgin-Gorda et qu'un dénuement considérable y règne. Je n'ai pas eu une embarcation à ma disposition pour y envoyer des secours immédiatement après l'arrivée du schooner, que Votre Excellence a envoyé à notre secours, et M. Semper, qui fait un cours d'écriture sainte et qui est l'unique magistrat résidant dans Virgin-Gorda, m'a dit en conseil privé qu'il n'y avait pas d'occasion immédiate pour l'envoi de vivres; j'ai mis à sa disposition un envoi qu'il devait emporter à son retour de Saint-Thomas. Toutefois, le capitaine Very étant arrivé avant le retour de M. Semper, j'ai décidé avec lui qu'il s'y rendrait et emporterait des secours provisoires.

A Jost van Dyk, 25 maisons ont été détruites, suivant la déclaration faite au capitaine Very par quelques habitants. Je regrette que le manque absolu de bateaux m'ait empêché de leur faire tenir plus tôt des secours, mais on m'a dit que quelques-uns de leurs bateaux avaient été préservés et qu'ils s'étaient sauvés à Saint-Thomas au lieu de venir ici. Il est évident qu'ils n'avaient pas besoin de secours immédiats. J'ai envoyé des secours après qu'ils avaient déjà reçu des provisions par le navire de S. M. *Doris*. Hier, j'en ai envoyé encore, mais le bateau est revenu n'ayant pas pu communiquer avec le rivage. Les obstacles que je rencontre dans la transmission des secours sont innombrables et l'on me demande des prix exorbitants pour les transporter.

Je suis profondément touché de la misère de tant d'individus et de familles, mais je suis sûr que Votre Excellence reconnaîtra l'impossibilité de porter immédiatement remède à tant de maux. Je ne désire pas retarder l'exercice d'une juste et généreuse sympathie, mais quiconque connaît les Indes occidentales doit savoir combien le nègre est enclin à se livrer

aux mensonges les plus grossiers lorsqu'il a l'espoir de gagner son pain sans travailler. Beaucoup d'entre eux qui n'ont rien perdu par suite de l'ouragan et qui travaillaient à contre-cœur, s'empressent de faire des récits navrants de dévastations et ils en imposent à ceux qui ne connaissent pas à fond les choses.

10. — Jusqu'ici, j'ai essayé de faire connaître à Votre Excellence les pertes que nous avons éprouvées; je vais maintenant lui rendre compte des mesures que nous avons prises pour soulager les victimes. Avec le concours des membres du clergé, des ministres Wesleyens, du secrétaire des colonies, du conseil de la reine et du trésorier, j'ai délivré, chaque semaine, des bons de vivres et des vêtements, dans la proportion compatible avec notre pauvreté actuelle.

11. La maison des Pauvres est détruite, et, comme mesure temporaire, on a placé les pauvres dans les cellules de la prison. Les prisonniers étaient trop nombreux pour occuper les cellules, quelles que fussent, d'ailleurs, les précautions sanitaires que l'on pût prendre; mais les pauvres ne donnent point lieu à la même objection, car il est possible d'établir une aération suffisante, en laissant les portes ouvertes. J'ai placé les prisonniers dans un magasin voûté, sous les ordres d'un géôlier.

12. Deux escouades ont été employées à nettoyer les rues et à brûler les immondices et débris, ainsi qu'à enlever les matériaux des maisons écroulées et à en replacer, dans leur position primitive, certaines autres qui avaient été transportées à plusieurs mètres.

13. L'église et la chapelle Wesleyenne ont été déblayées et l'on a placé des toiles à voiles sur les murs restés en place, de sorte que le service divin n'a pas été interrompu.

14. Je me suis efforcé de donner le bon exemple dans toute espèce de circonstance: ainsi, dans le transport des pauvres qui démeuraient à quelque distance de la ville, M. Porter et moi, nous avons tâché d'accumuler les secours. Nous n'avons point hésité non plus à mettre nous-même la main à l'ensevelissement des cadavres.

15. J'ai l'espoir que tout ce que nous avons fait, au milieu d'une si grande détresse, recevra l'approbation de Son Excellence.

J'ai l'honneur, etc. Arthur RUMBOLD.

Depuis que j'ai fermé ma dépêche, il est arrivé, de Port-Van-Dyke, un bateau dont un passager a été appelé devant le comité de secours. Il a déclaré qu'il y avait eu trois bateaux de sauvés, que deux étaient avariés, mais que l'autre continuait à aller à Saint-Thomas. Il a dit qu'il ne savait pas pourquoi l'on n'était pas venu chercher de provisions ici.

Arthur RUMBOLD.

A. S. Exc. M. le gouverneur Hill, à Antigua.
(Morning Herald, 5 décembre).

Pour les articles non signés: P. GODET.

douloureuse émotion, mais n'en continua pas moins de répéter encore :

— Oh!... le pardon... le pardon!... Que ne ferais-je pas pour le mériter!... Que ne ferais-je pas pour m'en rendre digne!

A ces mots, Marcellus se frappa le front, se campa sur une chaise en face de Frantz, et parut se dire avec une énergique résolution :

— Voici le moment de parler enfin!

— Eh bien?... fit le jeune homme.

— Eh bien...

Une fois encore sa bouche resta muette, ou du moins, après une pause, il n'en sortit qu'un fredonnement musical. Puis, de plus en plus embarrassé, le timide homme se retourna peu à peu vers le piano, laissa ses mains errer sur les touches, et bientôt, à cent lieues peut-être de la réalité, sa pensée s'égarait dans une vague improvisation harmonique, à travers laquelle cependant, se réveillaient parfois des accès de dépit, d'impuissantes velléités d'audace.

Bien qu'il ne devinât rien encore à l'étrange visite de son vieux professeur, Frantz comprenait parfaitement ce qui se passait dans son esprit. Il finit par en avoir pitié, par vouloir lui venir en aide. Hausant donc les épaules avec un sourire tout filial, il

s'approcha sans bruit du fauteuil de Marcellus, s'appuya doucement des deux mains sur son épaule, et lui dit à l'oreille :

— Où doit être maintenant Mlle Eva?...

— Eva... murmura le vieillard, comme répondant à sa propre rêverie. A cette heure, elle doit être assise sous les grands mélèzes, elle regarde jouer son enfant sur la pelouse...

— Son enfant! s'écria tout-à-coup Frantz en reculant d'un pas.

Marcellus se retourna vivement, se leva de même, fut un instant avant de bien comprendre ce qu'il venait de laisser échapper, rougit jusqu'au blanc des yeux, parut tenté d'un mensonge... mais, se ravissant soudain, il en prit brusquement son parti, il répliqua :

— Eh bien!... eh bien!... oui!... son enfant!... Voilà le secret... le terrible secret de tous ses malheurs!

Puis, impatient d'en finir, et avec l'impétuosité d'une digue enfin rompue :

— Quant à la promesse qu'elle a faite à sa mère mourante, c'est celle de donner un père au pauvre petit, de se marier... Oh! oh!... les prétendants ne nous manquaient pas là-bas; elle est si riche! Mais,

bien que l'année de son deuil fût expirée depuis déjà plus d'un mois, elle ne pouvait se décider à tenir son serment; elle avait horreur de tous ceux qui se présentaient, elle ne voulait pas. C'est alors que ton nom a été prononcé devant moi, alors que j'ai appris que tu avais tout perdu, et qu'aussitôt, frappé d'une inspiration du ciel, je...

— Marcellus, interrompit sévèrement Frantz, si j'ai volontairement renoncé au nom de mon père, ce nom cependant n'est pas à vendre!

Ce n'était plus l'artiste qui maintenant parlait, c'était le gentilhomme.

Comme Marcellus demeurait interdit, il continua :

— De tout autre que de vous, je prendrais une pareille proposition pour une insulte. Mais il y a dans votre démarche une si évidente ignorance des lois du monde, tant de candide amitié pour moi, tant d'aveugle affection pour cette jeune fille, que je ne puis vous en vouloir. Seulement n'en parlons plus... et s'il s'est glissé dans mes paroles quelque chose de dur pour vous, pardonnez-le moi, mon vieil ami... je vous tends la main.

— Frantz... balbutia Marcellus encore tout confus; mais je me suis donc bien mal expliqué, moi?... Ce,

n'est pas parce qu'elle pourrait te rendre ta position brillante... et même au-delà... que je suis venu ici. Oh! non... C'est parce qu'il s'agissait d'une noble et généreuse action, d'une réparation sublime; c'est parce que je me suis dit : lui seul est digne de me comprendre et de se faire aimer d'elle!... Oh! si tu la connaissais, si tu pouvais savoir!... Tiens... si j'avais vingt-cinq ans, moi... je l'épouserais de suite... et, par l'âme de Mozart, je me crois un honnête homme!

— Oui, répondit amèrement le jeune homme; oui, certes. Et c'est précisément pour cela, c'est parce que vous n'avez pas un seul reproche à vous adresser qu'une telle réhabilitation vous serait permise. Mais j'ai failli, moi... mais il y a dans mon passé trop de torts personnels pour que j'aie le droit de prendre encore à mon compte une faute qui n'est pas la mienne.

— Une faute! s'écria le vieillard avec le douloureux étonnement d'un cœur blessé. Une faute! ah! décidément, c'est toi qui ne veux pas me comprendre. Mais s'il s'agissait d'une jeune fille séduite, mais s'il y avait seulement une tache sur la blanche robe de cet ange si pur, que je considère comme ma propre enfant... malgré tout ce qu'elle a souffert,

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur*, en annonçant la réunion du conseil des ministres qui a eu lieu le 11 à Saint-Cloud sous la présidence de l'Empereur, ajoute que les membres du conseil privé ont assisté à cette séance.

— Il y a eu jeudi séance au Sénat. L'ordre du jour annonçait une délibération sur les conclusions d'un rapport relatif à une pétition concernant les aliénés, et la lecture de différents rapports sur des pétitions.

— Le Corps-Législatif, dans sa séance publique du 12, s'est occupé, de la fixation de son ordre du jour pour la discussion des grandes lois qui sont à l'état de rapport. Il a discuté ensuite un projet de loi d'intérêt local. Il y a eu réunion dans les bureaux avant la séance publique, pour examiner la demande relative au droit d'interpellation, et pour nommer la commission chargée de faire un rapport sur le projet de loi concernant les ventes judiciaires d'immeubles, les partages et la purge des hypothèques.

— L'*Abeille de Narbonne* donne les détails suivants sur l'accident d'un train renversé par la force du vent, le 5 décembre, sur la ligne de Perpignan à Narbonne :

« Le train de voyageurs n° 802, parti de Perpignan à cinq heures quarante-cinq minutes du matin et qui devait arriver à Narbonne à sept heures huit minutes, contrarié par la violence du vent, avançait péniblement, lorsque arrivé, à six heures quarante minutes, à la hauteur du poteau kilométrique 4, 5 et à un kilomètre de la halte de Fitou, il a été assailli par un coup de vent, tel que les cinq voitures de voyageurs et un fourgon à bagages ont été violemment culbutés. Les attaches se sont rompues, de telle sorte qu'il n'est resté debout sur la voie que la locomotive avec son tender et le fourgon de queue.

» En cet endroit, le chemin de fer longe un étang voisin de la mer; les voitures, rejetées sur le bord du talus, ont été précipitées, en tournant sur elles-mêmes, d'une hauteur de trois mètres dans cet étang, sur la rive duquel il n'y avait heureusement que de la vase humide.

» Quinze voyageurs, dit-on, se trouvaient dans le train; tous ont été plus ou moins contusionnés, mais sans gravité.

» C'est avec beaucoup de peine qu'ils sont parvenus à sortir de cette triste position, car les secours manquaient, la voie était, sur ce point, éloignée de toute habitation. Leurs vêtements étaient couverts de boue et en partie lacérés. C'est dans cet état qu'ils ont dû se mettre en quête d'un abri contre un ouragan glacial.

» Malheureusement, là ne s'est pas borné

l'accident. Un employé de la Compagnie, surveillant télégraphique en résidence à Narbonne, se trouvait dans une voiture de secondes près de la portière. Au moment de la culbute, cette portière s'est brisée, et, pendant que le wagon roulait sur le talus, le malheureux employé a eu la jambe droite engagée et broyée sous le poids. Une fois dégagé, on l'a placé sur la locomotive, qui l'a transporté à la gare de Leucate, où il a reçu les premiers soins.

» La violence de la tempête avait brisé les poteaux télégraphiques et interrompu les communications. On a dû expédier des piétons dans les directions de Narbonne et de Perpignan. Ce n'est qu'à une heure cinquante minutes du soir que les wagons de secours ont pu quitter la gare de Narbonne, emportant un nombreux personnel, des matelas et tout ce qui pouvait être utile en cette circonstance. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Tous les ans, la Bibliothèque impériale publie la liste des ouvrages qu'elle a reçus et le nom des donateurs qui ont enrichi ses collections d'antiquités ou ses collections de livres. Quoique placés dans une condition plus que modeste, comparativement à cet immense établissement, nous avons cru cependant que nous devions rendre un hommage public aux personnes généreuses qui veulent bien concourir au progrès et à l'augmentation de nos établissements scientifiques. Ce sera donc pour nous une obligation, à la fin de chaque année, de publier les dons qui nous auront été faits. Ce sera peut-être aussi une occasion de rappeler à nos concitoyens que nous avons à leur disposition des moyens, peut-être un peu trop négligés, d'acquiescer ou de continuer à entretenir l'instruction si nécessaire au bonheur de la vie, et que notre bibliothèque peut encore procurer quelques délassements agréables et utiles.

Nous sommes inscrits au nombre des villes qui doivent participer aux envois faits par l'Etat, et, quoique nous n'ayons encore rien reçu, nous pensons que ce qu'il nous a destiné ne se fera pas longtemps attendre.

M. Louvet, notre maire, nous a fait remettre une vingtaine de brochures et livres nouveaux.

M. J. Revellière a donné les œuvres complètes de J.-J. Rousseau, provenant de la succession de son oncle.

M. Beulé a envoyé quelques-uns de ses ouvrages.

M. Le Blaye, notaire, nous a fait hommage de plus de 200 volumes de bons ouvrages.

ANTIQUITÉS.

M. Lartet, président de la Société géologique de France, nous a envoyé un beau fragment des brèches osseuses des cavernes du Périgord, renfermant, au milieu d'ossements

de rennes et d'autres animaux disparus, des silex taillés, plus des ossements et des silex taillés séparés de leur gange.

M. Brière, ancien pharmacien, a bien voulu, par ses soins, nous faire avoir des fragments d'armes en bronze, de l'époque gauloise, trouvés dans la commune de St-Martin.

Enfin M. Leflet, officier de la marine impériale, nous a gratifiés d'armes, d'un masque de guerre et de quelques autres objets pris par lui sur des tribus sauvages de la Nouvelle-Calédonie.

MM. les Sous-Officiers titulaires de l'Ecole de cavalerie, pendant la saison difficile que nous traversons, et alors que chacun redouble d'efforts pour soulager bien des misères, n'ont pas voulu rester en arrière. Ils se sont mis à l'étude et préparent une représentation lyrique et dramatique, au bénéfice des pauvres. Les rôles sont partagés, et chacun travaille avec ardeur; prochainement nos concitoyens auront à applaudir de jeunes artistes dont le talent sera digne du bon vouloir.

La Société philharmonique, formée par les soins de M. Gagné, qui a réuni MM. les Sous-Officiers titulaires et quelques élèves, fournira les artistes pour cette représentation, dans laquelle on entendra des chœurs, une opérette, deux vaudevilles, des romances et des chansonnettes-comiques.

M. Chedeau, adjoint au maire de Saumur, a mis obligeamment le Théâtre de notre ville à la disposition de MM. les Sous-Officiers de l'Ecole. Prochainement nous ferons connaître le programme de la soirée, à laquelle nous croyons pouvoir prédire un succès complet.

Dimanche prochain, à 2 h. 1/2, une Famille Espagnole, sous la direction de M. Meni, donnera, dans le grand manège des Ecuyers, une représentation d'exercices acrobatiques et gymnastiques du plus haut intérêt.

Le genre de la Famille Espagnole est tout-à-fait nouveau et n'a jamais été vu dans notre ville.

Le spectacle commencera par une danse sur un fil de fer, exécutée par M. et M^{me} Meni et quatre enfants de la famille. — Les *Echelles mobiles*, sur 2 fils de fer, par M. et M^{me} Meni et sept enfants.

La *Perche à tourniquet*, travail par MM. Meni père et fils. Cet exercice a été exécuté au théâtre royal de Madrid, en présence de Sa Majesté.

Nous pourrions encore citer la *Gallegada*, danse espagnole, par M^{me} Hipolyta et M^{lle} Ramona, et plusieurs autres danses, les intermèdes par les clowns, le *Double Trapèze*, etc., etc.

La représentation sera terminée par l'exercice des *Hommes Volants*.

M. Meni ne négligera rien pour donner à

cette représentation le plus d'attrait possible, et répondre au témoignage sympathique qui lui a été accordé dans notre ville. Cette famille, composée d'artistes de tout âge et d'un mérite incontestable, laissera après elle le plus agréable souvenir, et on aura de plus la satisfaction d'avoir été utile à une troupe nombreuse et digne d'intérêt. M. le Général a accordé à cette famille le grand manège des Ecuyers pour cette représentation.

L'entrée sera : 1 fr. les premières, et 50 c. les secondes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Movimento* du 11 recueille le bruit que le ministère italien aurait proposé au roi la dissolution de la Chambre : mais il ne donne cette nouvelle que sous toutes réserves.

Dublin, 13 décembre. — L'autorité a fait afficher des proclamations interdisant les processions funèbres annoncées pour dimanche prochain à Killarney et à Kilkenny.

Des poursuites seront dirigées contre John Martin, président, et Waters, Scantan et Halers, secrétaires de la commission qui a organisé la procession de Dublin. Ils auront à comparaître lundi prochain devant les autorités.

Berlin, 11 décembre. — La *Gazette de Spener*, dans un article d'apparence officieuse, dit :

« Si la France veut donner une portée pratique aux déclarations de M. Rouher, il est à désirer qu'elle s'entende avec l'Italie et avec Rome. Les grandes puissances non-catholiques n'ont aucun intérêt à se brouiller avec la France à propos de la souveraineté temporelle du pape. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Mademoiselle Saphir, deuxième partie de *l'Avaloir de sabres*, vient de paraître chez l'éditeur Dentu, Palais-Royal, à Paris. Ce sont les derniers actes de la vie des saltimbanques, ce drame qui a si fort captivé le public. Paul Féval compte là un succès de plus, et *les Habits noirs*, ces terribles et joyeux coquins qui lui ont déjà porté bonheur tant de fois, entrent en scène dans ce second volume pour amener un dénouement aussi curieux qu'inattendu : l'intérêt de cœur est considérablement développé dans ce livre, où il y a autant de rires que de larmes et qui entraîne le lecteur, étonné et attendri. Nous ne pouvons que prédire à *Mademoiselle Saphir* le sort de *l'Avaloir de sabres*, déjà traduit dans plusieurs langues.

La statue de *Napoléon mourant*, par Vêla, cette œuvre si justement admirée à l'Exposition universelle, le Panorama du débarquement des troupes anglaises en Abyssinie; le Portrait

malgré tout l'intérêt qu'elle inspire, malgré la tendresse infinie qu'il y a là pour elle... est-ce que je serais venu te proposer ce mariage, à toi, le baron de Rosenwald... à toi, mon élève... à toi, mon ami ! Oh ! tu as pu supposer cela, Frantz... C'est mal, c'est bien mal !

— Mais, expliquez-vous, alors, Marcellus ! Expliquez-vous ?...

— Il n'y a pas eu séduction... il y a eu violence, il y a eu crime ! Oui... elle n'a pas même à se reprocher une coquetterie, une légèreté, une imprudence. Pauvre enfant ! elle ne le connaissait seulement pas, elle ne l'a pas vu, elle ignore encore qui ce pouvait être. C'était, il y a trois ans, aux eaux de Carlsbad...

— Carlsbad !...

— Tu te souviens peut-être d'en avoir entendu parler... Un incendie terrible qui, dans une nuit de fête dévora le Kursaal. La fatalité l'avait amenée là... Elle dansait, la joie et les fleurs au front... Son père et sa mère furent entraînés dans la panique universelle... elle se trouva seule au milieu des flammes. Un homme... un misérable !... la saisit dans ses bras, l'emporta évanouie dans un pavillon écarté. Quand elle revint à la vie, elle était déshonorée ! Quand elle

revint à la raison, elle était mère !

— Mère !...

— Mère, sans même avoir soupçonné ce que c'est que l'amour ! mère, sans avoir rien perdu de sa couronne d'innocence et de candeur !... Oui... oui... Frantz... je te le jure par mes soixante-dix ans, auxquels nul ne saurait reprocher un instant de faiblesse ou de déloyauté... je ne connais rien sur terre qui soit plus digne de respect que cette chère enfant, qu'Eva Muldorf !

— Eva Muldorf !...

— Oui... C'est du château de Rosenwald que j'arrive. Oui, c'est la fille de l'homme pour lequel, tout à l'heure, tu étais sans pitié, et qui est mort du déshonneur de son enfant. Mais la haine seule parle en toi, et dans ton orgueilleux repentir, tu ne comprends pas que je t'offre précisément la revanche qu'il faudrait à ta conscience. Tu ne veux pas me croire... tu détournes la tête... tu refuses ?...

— J'accepte, répondit Frantz.

III.

La Bohême est, sans contredit, l'une des plus curieuses contrées de l'Allemagne. Hautes montagnes, verdoyantes vallées, rivières torrentueuses, immen-

ses forêts, légendes pleines de poésie, souvenirs pleins de grandeur, tout concourt à lui donner un charme héroïque et sauvage. Les Boïens, les Gaëls, les Marcomans, les Romains, les Slaves, les Tchekes, les Allemands, les Français, vingt peuples se sont tour à tour combattus sur cette terre, tourmentée par les volcans. Son histoire procède d'une sorte de mythologie, dont Marbod, Prémysl et Libussa, Wancelzas, Ottecar, sont comme les demi-dieux. C'est là que plus tard éclata la guerre des Hussites; c'est là que prit naissance la guerre de Trente-Ans; on y retrouve à côté du berceau de Zisca la tombe de Wallenstein. Quant à ses habitants, tout est pittoresque en eux : leur costume, leur langage, leurs mœurs et surtout leurs superstitions. La Bohême est la patrie par excellence des lutins et des fées, que préside le tout-puissant Rubezahl, l'esprit des montagnes.

C'est dans la partie la plus inexplorée de ce fantastique pays, de cette Ecosse allemande, que nous allons transporter le lecteur.

Bien au-delà de Prague, tout à l'extrémité du cercle d'Ellbogen, non loin de Carlsbad, s'élève le château de Rosenwald.

Figurez-vous une altière et gothique demeure,

bâtie au temps où la Bohême avait encore des rois, mais dont les murailles et les tours, ébranlées par plus d'un siège, ont été constamment soutenues par la pieuse main de trente générations successives. Lorsque pour la première fois elle vous apparaît, dominant d'un air superbe l'apre escarpement au bas duquel se réunissent avec fracas les eaux de l'Eger et du Toppel, on s'étonne de ne point entrevoir à travers les créneaux quelques vigilants archers, et l'on désirerait à sa ceinture le cor traditionnel qui faisait baisser le pont-levis. Mais non; les fossés sont maintenant comblés, la porte s'ouvre presque d'elle-même, et c'est avec une souriante confiance que le touriste inconnu se voit accueilli. Il peut visiter la plupart des appartements, vastes salles restaurées avec un art respectueux, et dont le robuste mobilier rappelle encore l'âge ami du chêne, mais avec toutes les recherches du confortable moderne. Ce n'est plus tout-à-fait le burg d'un haut baron, c'est la fantaisie seigneuriale d'un millionnaire intelligent. Une seule chose n'a pas changé : dans l'encadrement des vieilles ogives remises à neuf, le regard plane toujours au loin sur le même et magnifique panorama, qui, jadis, faisait rêver les châtelaines.

(La suite au prochain numéro.)

de M. Magne, ministre des finances; la Vue du port de Nice; les Chasseurs tyroliens de l'armée autrichienne; le Fac-simile du grand sceau d'Angleterre; les Douze dessins si gais et si spirituels de la revue comique du mois, par Cham; Quatre dessins admirablement exécutés et représentant des scènes de Paul et Virginie; les Tapisseries françaises à l'Exposition universelle: telles sont les gravures qui composent, cette semaine, le numéro de l'Univers

illustré. Quant au texte, tout le monde rend justice à sa haute valeur. Il réunit comme d'habitude les noms de M. de Pontmartin, Gérôme, S. Henry Berthoud, Maître Guérin, Paul Féval, Th. de Langeac, etc. L'Univers illustré continue également la suite de la belle étude inédite que Théophile Gautier consacre à Gérard de Nerval. Une telle richesse artistique et littéraire justifie le succès immense de l'Univers illustré. Pour l'un des plus prochains numéros,

on annonce une saynète intitulée *Circée*, écrite expressément par M. Octave Feuillet pour l'Univers illustré.

Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean.
L'Art d'être Poli et Aimable envers tout le monde. — Élégant volume du prix de 1 fr. 25 c.
— Librairie Achille Faure, 18, rue Dauphine.
— Envoi franco contre timbres-poste.

CARTES DE VISITES.
Prière de s'adresser le plus possible à l'imprimerie P. Godet, place du Marché-Noir, au premier, pour ne pas éprouver de retard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE MAISON,

Située port du Marronnier, occupée autrefois par M. le commandant Dessort.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, à M. LAMBERT-LESAGE, à Saumur, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (637)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

(On pourrait entrer en jouissance de suite.)

UNE MAISON à Saumur, quai de Limoges, n^o 151, avec cour, remise, écuries, vastes magasins.

S'adresser pour traiter à M. FORGE, négociant, ou audit M^e LEROUX, notaire. (612)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

UNE MAISON,

Appartenant à M^{me} veuve Miot,

Située au Pont-Fouchard, composée de 4 pièces au rez-de-chaussée, 4 pièces au premier, greniers au-dessus, deux chambres dans la cour, greniers au-dessus, jardin, le tout joignant MM. Lenin, Gasnier et Bournillet.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1868,

UNE

BELLE MAISON DE COMMERCE

Située à Saumur,

Place de la Bilange,

Actuellement occupée par M. Balazar, quincaillier.

S'adresser à M. PICHÉRIE, horloger. (533)

A VENDRE

TRÈS-BEAU JARDIN

AVEC PIÈCE D'EAU,

Situé en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (460)

A VENDRE

UNE BONNE FERME, dans les environs de Saumur.

Produit net d'impôts 3 p. 0/0.

Bail authentique.

S'adresser à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE

Un petit coupé presque neuf.

S'adresser à M. PERREAU, rue du Temple, 24. (623)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE D'ISSUES.

Mardi 24 décembre 1867, à midi, en la salle des adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères, à l'extinction des feux, des issues à provenir, en 1868, des magasins de service de la place de Saumur.

VIVRES.

Braies, quantité approximative, 80 quintaux métriques.

Cendres, quantité approximative, 2 quintaux métriques.

Balayures et croûtes de pain, quantité approximative, 2 quintaux 1/2 métriques.

FOURRAGES.

Criblures d'avoine, quantité approximative, 170 quintaux métriques.

Graines de foin, quantité approximative, 180 quintaux métriques.

Résidus de paille, quantité approximative, 200 quintaux métriques.

Fumier, quantité approximative, 2 mètres cubes.

Cinq pour cent en sus, pour frais d'adjudication, payables immédiatement.

Saumur, le 5 décembre 1867.

Le Receveur des Domaines, PARISOT. (638)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

D'EFFETS MILITAIRES

ET OBJETS RÉFORMÉS.

Le jeudi 26 décembre 1867, à midi, par le ministère du Receveur des Domaines à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères d'un grand nombre d'effets militaires hors de service et autres objets réformés.

La vente aura lieu dans l'ordre et dans les lieux suivants: 1^o à l'École de cavalerie; 2^o à l'Hôpital; 3^o au Magasin de l'Arçonnerie; 4^o aux Subsistances militaires; 5^o à l'Hôtel du Génie, rue de la Petite-Bilange.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

Saumur, 5 décembre 1867.

Le Receveur des Domaines, PARISOT. (639)

A VENDRE

UN PIANO EXCELLENT.

S'adresser à M. DELACOUR-OUVRAUD.

A VENDRE

POMMES DE TERRE

ET

Vingt couples de faisans communs.

S'adresser au château de Salvert, commune de Neuillé, près Saumur. (534)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 15 décembre 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison, sise au Thourel, canton de Gennes, chez le sieur Vincent Priou, marinier et marchand de pommes, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu:

Armoire, tables, huches, guéridon, chaises, glaces, effets à usage d'homme et de femme, draps, linge, environ quatre poinçons de vin rouge de 1867. Quantité de fourrages, pommes de terre, noix, tonnes et barriques vides, moulin à passer la farine, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e CONSTANTIN, commissaire-priseur à Chinon.

VENTE

Aux enchères publiques, par suite de saisie,

D'UN TRÈS-BEAU MOBILIER

Appartenant à M. PETILLEAU, ancien notaire à Chinon.

Le dimanche 15 décembre 1867, à midi, et jours suivants, dans une maison située à Chinon, rue Saint-Maurice, où demeurait M. Petilleau, par le ministère de M^e CONSTANTIN, commissaire-priseur à Chinon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un beau mobilier, consistant en:

1^o Ameublement de salon, composé de canapés, fauteuils, glaces, chaises, piano, pendule, tableaux et autres;

2^o Meubles de salle à manger: table, chaises, buffet, glace, pendule, très-belle vaisselle et argenterie;

3^o Meubles de six chambres à coucher, de douze lits garnis, commodes, secrétaires, toilettes, canapés, tables, armoires à glaces, fauteuils, chaises, glaces, pendules et autres;

4^o Linge, draps et serviettes;

5^o Belle batterie de cuisine;

6^o Vins fins en bouteilles.

La vente au comptant et 10 p. 0/0 en plus. (627)

UN JEUNE HOMME de 25 ans, marié récemment et sorti du service, demande une place comme **jardinier, cocher ou garde**, et un **emploi pour sa femme**.

S'adresser au bureau du journal.

Guérison radicale Hernies

des ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON (voir l'instruction, qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire aux Herbiers (Vendée), genre et successeur, seul et unique élève de feu Pierre Simon. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée). (13)

de suite et franco à un ALBUM splendide, format in-folio, contenant 30 gravures par les premiers artistes, ou un MICROSCOPE très-grand et très-fort, grossissant 1,000 fois et permettant d'observer et d'analyser les objets les plus petits, un insecte, une goutte d'eau, etc. Ce joli petit instrument, à la fois récréatif, utile et qui convient à tous, est contenu et envoyé dans une belle boîte en acajou.

DEMANDEZ un abonnement au MAGASIN ILLUSTRÉ, journal des enfants et de toute la famille (2^e année), paraissant chaque samedi, en une livraison grand format de 16 pages de texte à 2 colonnes, et couverture imprimée, de couleur. Chacune de ces livraisons comprend 10 à 20 sujets de gravure; de plus, on reçoit tous les mois, et en dehors du texte, ou un Modèle de Peinture à l'Aquarelle, ou une Eau forte, ou un Morceau de Musique. — La rédaction du journal, extrêmement soignée et variée, comporte tout ce qui peut servir, moraliser, instruire, intéresser, distraire, récréer.

Tous les 15 jours, LE MAGASIN ILLUSTRÉ fait aussi paraître un supplément très-complet d'articles, gravures et planches (coloriées et non-coloriées) de Modes, — Tapisserie, — Broderie, — Lingerie, — Confection, — Crochet, — Filet, — Tricot, — Travaux à l'aiguille, — Patrons ordinaires, — Patrons découpés et de grandeur naturelle.

LE MAGASIN ILLUSTRÉ remplace ainsi à lui seul, et très-avantageusement, diverses feuilles spéciales de littérature, d'instruction, d'éducation, de récréation et de modes; et pourtant il coûte seulement 10 fr. sans supplément de Modes. — 14 fr. avec le supplément de Modes: — encore, est-on littéralement et intégralement remboursé du prix d'abonnement par l'Album ou le Microscope que l'on reçoit franco et gratuitement.

Les abonnements partent à volonté, du 1^{er} novembre dernier, ou du 1^{er} de chaque mois. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste ou des timbres-poste au gérant du journal, 2, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris. (630)

CALENDRIER DE LA NOBLESSE

DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU Pour 1867,

Publié par J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE, membre de la Société archéologique de Touraine, auteur de l'Armorial général de cette province.

1 vol. petit in-12, de 447 pages; prix: 10 fr.

En adressant à l'auteur, rue Colbert, 96, à Tours, un mandat sur le poste de 10 fr. 50 c., on recevra le volume franco. (219)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 12 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 13 DÉCEMBRE.						
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.			
3 pour cent 1862.		69 50	»	»	»	10	69 80	»	30	»
4 1/2 pour cent 1853.		99 75	»	85	»	»	99 25	»	»	50
Obligations du Trésor.		475	»	1 25	»	»	475	»	»	»
Banque de France.		3325	»	»	15	»	3330	»	5	»
Crédit Foncier (estamp.)		1368 75	»	»	8 75	»	1372 50	»	3 75	»
Crédit Foncier colonial.		473 75	»	»	1 25	»	475	»	1 25	»
Crédit Agricole.		625	»	»	»	»	622 50	»	»	»
Crédit industriel.		630	»	5	»	»	625	»	5	»
Crédit Mobilier (estamp.)		168 75	»	»	3 50	»	168 75	»	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.		642 50	»	»	5	»	645	»	2 50	»
Orléans (estampillé).		862 50	»	»	10	»	866 25	»	3 75	»
Orléans, nouveau.		»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).		1172 50	»	»	7 50	»	1180	»	7 50	»
Est.		531 25	»	»	1 25	»	532 50	»	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.		878 75	»	»	»	»	878 75	»	»	»
Lyon nouveau.		»	»	»	»	»	»	»	»	»
Midi.		556 25	»	2 50	»	»	557 50	»	1 25	»
Ouest.		558 75	»	»	1 25	»	560	»	1 25	»
C ^e Parisienne du Gaz.		1435	»	»	7 50	»	1430	»	»	»
Canal de Suez.		295	»	»	3 75	»	295	»	»	»
Transatlantiques.		397 50	»	»	1 25	»	390	»	2 50	»
Emprunt italien 5 0/0.		45 55	»	»	35	»	45 75	»	20	»
Autrichiens.		510	»	»	1 25	»	508 75	»	1 25	»
Sud-Autrich.-Lombards.		355	»	»	1 25	»	357 50	»	2 50	»
Victor-Emmanuel.		43	»	»	»	»	45	»	2	»
Romains.		56	»	1	»	»	54	»	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.		193 75	»	»	7 50	»	197 50	»	3 75	»
Saragosse.		96	»	»	1 50	»	94	»	»	»
Séville-Xérès-Séville.		22	»	50	»	»	22	»	»	»
Nord-Espagne.		65	»	»	1 25	»	65	»	»	»
Compagnie immobilière.		80	»	»	2 50	»	82	»	2	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.										
Nord.		325	»	»	»	»	325	»	»	»
Orléans.		319	»	»	»	»	320 25	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.		330	»	»	»	»	327	»	»	»
Ouest.		316 75	»	»	»	»	317	»	»	»
Midi.		316 50	»	»	»	»	316 25	»	»	»
Est.		311	»	»	»	»	311 25	»	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le